

**KUWAIT PETROLEUM (BELGIUM) NV EN CALPAM BELGIUM NV
/ MARTENS ENERGIE SA**

Synthèse de l'opération de concentration communiquée par les parties notifiantes

Le 8 février 2016, l'Autorité belge de la Concurrence a reçu la notification de la concentration entre d'une part, les entreprises Kuwait Petroleum (Belgium) NV (ci-après, « KPB ») et Capalm Belgium NV et d'autre part, l'entreprise Martens Energie SA.

A l'issue de l'opération, KPB détiendra le contrôle de Martens Energie au sens de l'article IV.6, §1 (2) du livre IV du Code de droit économique (ci-après « CDE »). Les parties précisent que l'opération vise d'une part, à permettre à KPB et Capalm d'accroître leurs activités en Région wallonne via l'acquisition de 6 à 8 stations-service et d'autre part, à permettre au groupe Martens de se recentrer sur les autres activités du groupe.